Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 25 (1978)
Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ad multos annos

Le 1er juillet, l'Office fédéral a pris congé de M. Arthur Ackle, chef du service de la traduction française. Après de nombreuses années consacrées à l'enseignement, vécues à l'école secondaire de Kaisten puis au Collège Saint-Michel de Fribourg, M. Ackle prenait en 1971 la direction d'un service qui, depuis fort longtemps, faisait l'objet des préoccupations de la direction de notre office. Concilier les exigences présentées par deux langues d'essence et de nature diverses, répondre aux impératifs de l'analyse française et de la synthèse

germanique ne sont certes pas des tâches à la portée de tout traducteur. Avec un soin assidu et le souci de l'ouvrage bien fait, enrichis de ses nombreuses années d'expériences professionnelles, M. Ackle s'est efforcé d'y répondre, avec l'aide de ses collaborateurs, au plus près de sa conscience. Sans doute, la facture des textes originaux proposés offre-t-elle, parfois un informe magma que même le linguiste chevronné séchera à clarifier. La direction de l'Office fédéral de la protection civile s'associe à tous les vœux d'heureuse et longue retraite en l'avril portugais qui lui sont déjà parvenus et gardera de M. Ackle le souvenir du collaborateur affable et dévoué qu'il fut constamment pour elle.

G. Bise

La «Protection civile» informe

Article de fond du No 6/78

Depuis vingt-cinq ans, notre revue est un des plus importants supports de l'information concernant la protection civile en Suisse. Après des débuts plus que modestes, de six numéros par année, elle est devenue un journal très apprécié aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.

La revue de la protection civile est en même temps le porte-parole et la carte de visite de l'Union suisse pour la protection civile. En effet, une information permanente sur l'état, le développement et les perspectives d'avenir de la protection civile, en Suisse et à l'étranger, correspond à un réel besoin. Le tirage élevé, de 32 000 exemplaires par numéro, est avant tout dû au fait que le prix de l'abonnement est compris dans la cotisation annuelle des sections. Notre revue sert aussi d'information pour les autorités fédérales, cantonales et communales; elle est également distribuée à tous les parlementaires, ainsi qu'à de nombreuses personnalités d'associations et d'organisations intéressées à la protection civile. La presse professionnelle et journalière est aussi constamment orientée. Il est réjouissant de constater que de nombreuses communes prennent plusieurs abonnements, afin d'en faire bénéficier leurs collaborateurs de la protection civile. D'autres communes mettent également notre revue à la disposition des participants aux cours volontaires et hors service de la protection civile. Il serait souhaitable que cet exemple soit davantage suivi, spécialement en Suisse romande et au Tessin.

Nous désirons, en effet, accorder une place toujours plus grande aux articles en langue française et italienne, qui occupent pour le moment un tiers de notre revue. L'information sur la révision de la loi sur la protection civile du 2 février 1978, doit s'étendre à tout le pays. Le souci majeur doit rester la diffusion de notre revue *Protection civile* dans les trois langues nationales, en espérant pouvoir aussi, à l'avenir, publier plus de correspondances en romanche!

Charles Reichler
Président de la Commission
d'information et rédaction
de l'Union suisse pour la
protection des civils

Der permanente

NOVA-Motorenservicedienst

schützt Ihre **Notstromanlage** vor unangenehmen Pannen.

Nutzen Sie unsere langjährige Erfahrung auf dem Dieselsektor und verlangen Sie unser preisgünstiges Serviceangebot.

Offizielle Servicestelle für **SLM**-Dieselmotoren

NOVA-Werke AG, Abteilung Motorenservice

8306 Effretikon ZH, Telefon 052 32 12 21

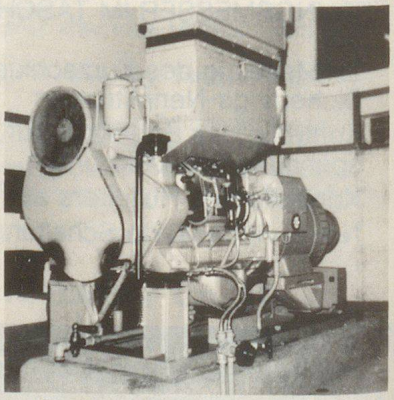

Locutions mal comprises: risque de désordre

par le divisionnaire Denis Borel

Comme dans tous les domaines, on connaît en matière de défense un ensemble de locutions consacrées. Il n'est d'ailleurs pas rare que les expressions françaises soient des traductions maladroites de termes déclarés officiels en allemand. Si l'on se souciait mieux des contingences du trilinguisme, on choisirait souvent des locutions allemandes plus faciles à rendre en français et en italien (ainsi on n'aurait pas, en matière de protection civile, des «Abschnitte» et des «Sektoren» puisque, en français, les deux termes signifient «secteurs»).

Certains termes étaient malencontreux dès l'origine, d'autres le sont devenus ensuite de l'évolution des circonstances. Beaucoup sont tellement entrés dans les mœurs qu'on ne peut plus guère songer à les modifier et, pourtant, ils sont la source contrariante de fréquents malentendus. On trouvera, ci-après, des réflexions à bien plaire, nullement exhaustives sur ce sujet.

On ne peut trop en vouloir aux traducteurs non avertis de textes officiels qui écrivent «officiers d'état-major» au lieu d'*«officiers supérieurs»* puisque, outre-Sarine, on utilise le terme malencontreux de «Stabsoffiziere».

Les impératifs de la défense générale font que plusieurs dizaines de milliers de militaires incorporés devraient, si l'armée était mobilisée, rester à leur poste civil. Ces hommes sont dits *dispensés*. Selon une réglementation déjà ancienne, on fait une distinction entre dispensés de service actif et dispensés de guerre. On serait donc fondé à croire que les premiers sont dispensés de tout service actif (donc de la guerre aussi) et les secondes de la guerre seulement. En réalité, c'est presque le contraire!

L'Agence télégraphique suisse cite parfois les numéros de «divisions d'artillerie», alors qu'il s'agit de simples *groupes* parce qu'en allemand, le terme «Abteilung» signifie à la fois une division de l'administration (Division de l'agriculture par exemple) et un groupe (formation militaire de la valeur d'un bataillon). Comme l'allemand fédéral connaît aussi le terme relativement récent de «Gruppe» (non synonyme de «groupe»), il a fallu, en français, choisir le terme «groupement» et, pour compliquer encore, on appelle «groupe» (groupe front par exemple) ce qui, en allemand, est une «Untergruppe»! Et cela, sans oublier que l'escouade d'antan (6-12 soldats) est aussi un groupe (Gruppe).

Depuis 1952, nous avons des *troupes de protection aérienne*. Il convient de signaler que ces formations ne sont en réalité pas aptes à la protection des civils mais destinées à leur sauvetage. Elles n'ont en outre évidemment rien d'aérien. On s'aperçoit que si cette appellation doublement erronée ne gêne pas les militaires, elle est souvent allégrement confondue, par les gens de presse, avec la protection civile et même avec la défense aérienne. Ainsi, quand l'ancien responsable des troupes de protection aérienne fut arrêté pour connivence avec les Russes, la lecture d'informations de presse fit croire qu'il s'agissait du responsable de la défense de notre espace aérien.

Le terme de *couverture aérienne* est parlant; en allemand on dit «Raumschutz», ce qui incite malheureusement trop de traducteurs novices à écrire «Protection de secteur».

Les aviateurs nous ont imposé le terme de *«ligne d'aviation»* (Fliegerlinie) dont la signification ne saute vraiment pas à l'esprit. C'est en réalité la limite d'action aérienne des corps d'armée; pourquoi ne pas le dire ainsi?

Des théoriciens ont inventé le *combat d'esquive;* or, ou bien l'on combat ou bien l'on s'esquive. Heureusement que mission pareille ne se rencontre pratiquement pas dans les ordres réels ou de manœuvres, car on n'a jamais assez de moyens pour se permettre d'en distraire pour des jeux à bien plaire.

«Couvrir» est un terme parlant; il correspond aussi tout à fait à «decken» et on s'imagine bien qu'un capitaine puisse couvrir le gros de son unité – se préparant à l'attaque, se repliant, se reposant – avec une section. On peut donc considérer comme franchement contrariante la disposition qui restreint l'usage de ce verbe commode à l'échelon opératif. Quelles locutions doit utiliser le lieutenant qui aimerait dire «je veux couvrir mon flanc gauche»?

On associe le terme de *guerre* à tort – mais très légalement – à des circonstances ou des mesures qui n'impliquent pas encore qu'il y ait des conflits déclarés chez nos voisins ou que la Suisse soit en guerre. Il en est ainsi, notamment, de l'organisation de guerre des entreprises électriques, de l'exploitation de guerre des entreprises de chemin de fer, de l'horaire de guerre, de l'économie de guerre (et des offices de guerre prévus dans ce domaine) comme aussi des commissaires des guerres (qui sont des chefs de service peu guerroyeurs). L'appellation de «Délégué à la défense nationale économique» est plus appropriée que son «équivalent» «Delegierter für wirtschaftliche Kriegsvorsorge». D'ailleurs, au Département de l'économie publique, on a la clairvoyance de qualifier de défense nationale économique ou d'approvisionnement du pays en situations extraordinaires ce qui était jusqu'ici «économie de guerre». On a en effet reconnu que les interruptions d'importations, qui exigent de nos autorités des mesures d'exception pour assurer à chaque habitant de quoi vivre, ne sont pas forcément liées à un conflit armé. Il faut donc savoir que, pour le moment, toutes sortes d'institutions dites de «guerre» sont aussi destinées à faire face à des situations extraordinaires

Werkzeuge
Maschinen
Beschläge
Haushaltartikel
Strahm
Greifengasse 38, beim Claraplatz
4005 Basel Telefon 26 99 00